

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU C.C.A.S.  
DE LA COMMUNE DE LUNERY  
Séance du 14 mars 2025 à 18h30  
N°20250314-02**

Référence – 20250225-02			
C.C.A.S			
<b><u>OPÉRATION « LES JEUX D'ÉTÉ EN BERRY 2025 » : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LUNERY ET LE COMITÉ DÉPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF DU CHER</u></b>			
Date de la convocation	Nombre de membres présents	Vote	Date d'affichage
		Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0	
10/03/2025	7		24/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 14 mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration du C.C.A.S., régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu « Salle du Conseil - Mairie » lieu habituel de ses séances, sous la présidence de la Vice-Présidente, **CHAMAILLARD Lucie**

**Présents** : MM CHAMAILLARD Lucie – DI NARDO Pascale – FAURE Stéphanie – FAUSSARD Sabrina – Sylvain JOLY – LABED Patrick – PIAT Ilda.

**Pouvoir de Gwenaëlle LADEIRA à Lucie CHAMAILLARD**

**Secrétaire de séance** : Ilda PIAT

**Excusés/Absents** : PICHON Marie-Claude

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : OPÉRATION « LES JEUX D'ÉTÉ EN BERRY 2025 » : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LUNERY ET LE COMITÉ DÉPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF DU CHER**

La Vice-Présidente expose à l'ensemble du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Lunery qu'un partenariat a été proposé par le Comité Départemental Olympique et Sportif du Cher d'une semaine allant du 21 juillet 2025 au 25 juillet 2025 et qui concerne les jeunes de 12 ans à 17 ans vivant en milieu rural et ne partant pas en vacances, habitant la commune, l'intercommunalité ou le canton. Les jeunes de 11 ans au moment des jeux d'été qui auront 12 ans en cours d'année sont éligibles. Les inscriptions des jeunes de la commune pourront être considérées comme prioritaires.

Le CCAS de Lunery s'engage à réunir un nombre minimum de 10 à 12 jeunes entre 12 ans et 17 ans sur les 24 places disponibles. Cette opération est mise en place sur le territoire communal, intercommunal ou cantonal. Le repas du midi est pris en commun (repas froid fourni par les familles).

Le CCAS de Lunery met à disposition, un local sécurisé pour entreposer le matériel ainsi que pour la prise des repas avec un système de réfrigération assurant la bonne conservation des aliments pour les participants qui apportent leur repas.

DIT - pas de transport à disposition, les enfants viendront par leur propre moyen.

DIT que les équipements municipaux utilisés sont assurés par la commune.

Le CCAS de Lunery a désigné deux personnes responsables de l'opération au sein du Conseil d'Administration, présentes durant la semaine retenue. Leurs coordonnées seront notifiées dans la présente convention. En cas d'absence des personnes référentes, la convention sera nulle et non avenue et de ce fait **ANNULÉE**.

Un compte-rendu pourra être transmis au Comité Départemental Olympique et Sportif du Cher.

Droit à l'image – Le CCAS de Lunery devra s'enquérir du droit auprès des familles pour les jeunes inscrits.

**Le coût financier pour le CCAS de Lunery est de 1 100 €.**

Une évaluation sur le déroulement de l'opération sera procédée avec les deux parties.

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS de Lunery à l'unanimité des membres présents,

Approuve l'organisation des jeux d'été sur la commune de Lunery du 21 juillet 2025 au 25 juillet 2025,

Valide le coût financier pour le CCAS de Lunery dont le montant est de 1 100 €,

DIT qu'une participation financière de 15 € par enfant inscrit pour la semaine sera demandée aux familles. Le CCAS émettra des titres de recette aux familles des participants. Le règlement s'effectuera auprès du Service Gestion Comptable de Bourges – Place Sainte Catherine – 18023 BOURGES CEDEX.

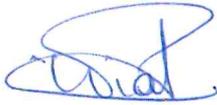
Autorise M. Le Président ou Mme La Vice-Présidente à signer les documents liés au partenariat,

Charge M. Le Président ou Mme la Vice-Présidente de l'exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que-dessus.  
Et au registre ont signé tous les membres présents.

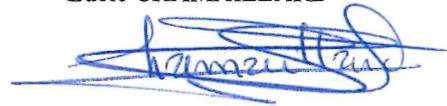
Délibération affichée le 24/03/2025  
Acte certifié exécutoire le 24//03/2025

La secrétaire de séance,  
Ilda PIAT



Lunery, le 21/03/2025  
pour extrait conforme

La Vice-Présidente,  
Lucie CHAMAILLARD



Publication sur le site internet de la commune : lunery.fr le 24/03/2025